



Présentation du calendrier de révision du Plan d'urbanisme de la Ville de Bromont



Cette séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **lundi 19 décembre à 19 h 00** (ouverture des portes à 18 h 45).

Notez que l'inscription n'est plus obligatoire, mais qu'au besoin la Ville se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur place sur la base du premier arrivé.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville devront suivre les consignes habituelles de désinfection des mains à l'entrée. La santé publique recommande le port du masque dans les endroits publics achalandés.

Webdiffusion

Les séances du conseil municipal sont toujours diffusées :

- sur Facebook Live sur la page officielle de la Ville;
- en direct sur la chaîne YouTube de la Ville;
- sur le site Internet bromont.com.

Elles peuvent également être visionnées en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipal/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

Périodes de questions ** Règle de 5 minutes/personne pour poser une question.

Les citoyens présents peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- 1^{ère} période de questions (durée de 30 minutes), suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.
- 2^e période de questions (durée de 30 minutes), à la fin de la séance. Les questions doivent porter sur un sujet à l'ordre du jour.

Les citoyens qui ne sont pas présents à la séance peuvent poser des questions aux élus :

- en acheminant leur question portant sur le présent document à greffe@bromont.com jusqu'au jour de la séance à 15 h 00. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent être inscrites dans le courriel afin que nous puissions vous contacter s'il y a lieu.
- pendant la séance en écrivant dans la section "commentaires" de la page Facebook de la Ville de Bromont en indiquant le nom complet et la rue, sans quoi les questions ne seront pas traitées. Les questions seront prises en compte jusqu'à ce que la deuxième période de questions débute.



Le sujet principal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Bromont est la présentation du calendrier de révision du Plan d'urbanisme de la Ville.

Seront aussi traités les sujets suivants afin de faciliter la poursuite des activités administratives avant la séance du 16 janvier 2023 :

- Adoption du deuxième projet de Règlement 1037-31-2022 modifiant le Règlement de zonage 1037-2017, tel qu'amendé, afin d'agrandir les zones P5-05 et PDA9-02, de modifier les dispositions particulières applicables à l'usage camping et de modifier la définition d'un lot desservi
- Adoption du Règlement 1116-2022 relatif à l'aqueduc et à son usage
- Adoption du Règlement 945-13-2022 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité
- Adoption du Règlement 1031-23-2022 modifiant le Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement
- Adoption du Règlement 1105-2022 établissant un programme de crédit de taxes à la suite de travaux admissibles effectués sur certaines unités d'évaluation situées dans les secteurs industriels de la Ville de Bromont
- Adoption du Règlement d'emprunt 1117-2023 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 525 000 \$ et un emprunt de 3 525 000 \$
- Adoption du Règlement d'emprunt 1118-2023 décrétant un emprunt de 13 210 000 \$ pour la construction d'une caserne sur la rue Shefford
- Adoption du Règlement d'emprunt 1119-2023 concernant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue de Soulanges et la rue André
- Adoption du Règlement d'emprunt 1120-2023 concernant une dépense et un emprunt de 1 645 000 \$ pour des travaux d'infrastructures à l'intersection de la rue du Diamant, du boulevard Pierre-Laporte et du boulevard de l'Innovation
- Adoption du Règlement d'emprunt 1121-2023 concernant une dépense et un emprunt de 2 690 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue de Stanstead entre la rue Montcalm et la fin du réseau
- Adoption du Règlement 1122-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023
- Adoption du Règlement 1123-2023 créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à la tenue des élections municipales
- Orientation sur l'installation de luminaires Photinus comme éclairage de rue dans l'emprise de rue publique desservie par le réseau électrique
- Établissement d'une servitude de passage relativement à des infrastructures de Bell Canada et Hydro-Québec affectant une partie du lot 6 391 798, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Unifix
- Octroi de contrat pour la fourniture d'équipements audiovisuels permanents à la Place publique (114-SLC-P-22)
- Octroi de contrat pour les travaux d'entretien préventif et correctif des équipements CVAC des bâtiments municipaux (116-TP-I-22)
- Octroi de contrat en gré à gré pour les services d'un consultant externe agissant à titre de responsable technique pour le Centre culturel St-John et la Place publique (121-SLC-G-22)
- Non-octroi de contrat pour la réfection de toiture du pavillon du Domaine naturel du lac Gale (088-TP-P-22)
- Non-octroi de contrat pour la construction d'un refuge cabane à sucre dans le parc des Sommets (091-SLC-P-22)
- Désignation de fonctionnaires ou d'employées pour être titulaire, au bénéfice et avantage de la Ville de Bromont, d'un permis de vente de boissons alcooliques
- Application du Règlement 961-2009 relatif au contrôle de l'érosion
- Application du Règlement 1104-2021 relatif à la collecte et à la gestion des matières résiduelles
- Application du Règlement 1116-2022 relatif à l'aqueduc et à son usage
- Appui au projet "En route vers un écosystème géospatial régional intelligent"